

*Alain Pons*

COMMISSION AD HOC CHARGÉE DE LA QUESTION PALESTINIENNE

AMENDEMENTS AU RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION 1 (document A/AC.14/34)

Proposés par la délégation de la France

1. Remplacer le texte du paragraphe 2 du premier chapitre de la section C (page 10) par le texte suivant :

"En ce qui concerne les Lieux saints, la liberté d'accès, de visite et de transit sera garantie à tous les représentants ou citoyens de l'autre Etat et de la Cité de Jérusalem, ainsi qu'aux étrangers, sans distinction de nationalité, sous réserve de considérations de sécurité nationale et du maintien de l'ordre et de la bienséance publique.

"De même, le libre exercice du culte sera garanti conformément aux droits existants, compte tenu du maintien de l'ordre et de la bienséance publique".

2. Ajouter la phrase suivante au paragraphe 6 du chapitre 2 de la section C (page 12) :

"Les établissements éducatifs étrangers poursuivront leur activité sur la base des droits constants".

3. Ajouter la phrase indiquée ci-dessus (au paragraphe 2) au paragraphe 6 du chapitre 12 de la section C de la troisième partie (page 35).

4. A la deuxième ligne de l'alinéa 7 du paragraphe 10 de la section C de la troisième partie (page 35) ajouter, après : "n'importe quelle langue", les mots suivants : "et notamment de l'anglais et du français".

5. Remplacer le texte de l'alinéa 5 du paragraphe 12 de la section C de la troisième partie (page 35) par le texte suivant :

"Sous réserve des nécessités du maintien de l'ordre public et de la bonne administration, on ne prendra aucune mesure mettant obstacle à l'activité des institutions religieuses ou charitables de toutes confessions, ou constituant une intervention dans cette activité, et on ne pourra faire aucune discrimination à l'encontre des représentants ou des membres de ces institutions du fait de leur religion ou de leur nationalité".

6. Remplacer le texte du paragraphe 5 du chapitre 2 de la section C de la première partie (page 12) par le texte indiqué ci-dessus (au paragraphe 5).

-----